




Hôtel de Ville  
59283 RAIMBEAUCOURT

Conseil Municipal  
Séance du 17 mars 2023 – 19 heures  
Convocation du 10 mars 2023  
Séance ordinaire

Envoyé en préfecture le 21/03/2023  
Reçu en préfecture le 21/03/2023  
Publié le   
ID : 059-215904897-20230321-DCM0317\_16-DE

Membres en exercice : 27

Présents : 21 (jusqu'au point n°2) et 22 (à partir du point n°3)

Absents Excusés Représentés : 2 (jusqu'au point n°2) et 3 (à partir du point n°3)

Absents : 2

Étaient présents : M. Alain MENSION, Maire

Mrs Mmes Karine SKOTAREK – David MORTREUX – Geneviève LECLERCQ – Cédric STICKER – Pascaline VITELLARO – Maria IULIANO – Régis SALLEZ – Bernard TRICOT – Bernard HELLEBUYCK – Michel COURTECUISSÉ – Marie-Louise LEMAIRE – Maryline MARLIERE – Salvatore BELLU – Christian LEMAR – Céline CARNEAU – Stéphanie LEMAIRE – Kitty DUQUESNE – Anthony WATTEAU – Angélique GOGÈ – Aurélie PETIT – Angélique DHINNIN (à partir du point n°3).

Étaient absents excusés représentés : Mme Mrs Pascal KACZMARCZYK représenté par Bernard TRICOT – Clémence BARBIER représenté par Angélique DHINNIN (à partir du point n°3) – Gaëtan GRARD représenté par Salvatore BELLU.

Étaient absents : Mrs Christian LANGELIN – Sébastien MANCHE.

Président de la séance : M. Alain MENSION, Maire

Secrétaire de séance : Mme Karine SKOTAREK, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**DCM\_20230317-16 - Sécurité routière – Répartition du produit des amendes de police 2022 – Installation de feux micro-régulés, création de passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs rues Edouard Vaillant/Marcel Paul (RD320A) - Demande de subvention.**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet :
  - o d'installation de feux micro-régulés rues Edouard Vaillant/Marcel Paul avec répéteurs piétons et pose d'un automate et armoire inclus
  - o de création de deux passages piétons
  - o de mise en accessibilité des trottoirs avec signalisation

pour un coût de 38 785,82 € HT comme détaillé ci-dessous :

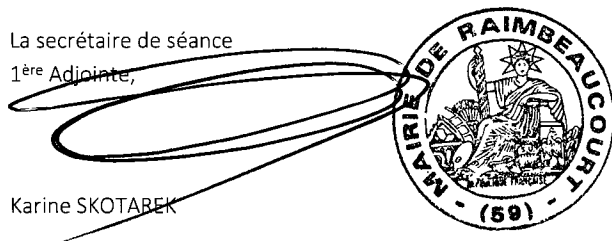
- Feux micro-régulés
  - Coût : 33 828.51 € HT
  - Subvention : 25 000 € (75 % plafonné à 25 000 €)
- Passages piétons et mise en accessibilité des trottoirs
  - Coût : 4 957.31 € HT
  - Subvention : 2 478.65 € (50 %)
  - de solliciter une subvention auprès du Département et au titre de la répartition du produit des amendes de police 2022 à hauteur de 27 478,65 €
  - d'autoriser M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette décision.

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance  
1<sup>ère</sup> Adjointe,

Karine SKOTAREK



Le Maire,

Alain MENSION

Publié sur le site Internet le 22/03/2023